

## Permanence d'écoute et d'information pour toute victime ou témoin de violences conjugales ou familiales, ses proches et les professionnels.

ESPACE DE RÉFLEXION, PAS DE DÉMARCHÉ CONTRAINTE, RESPECT DU RYTHME ET DU CHEMINEMENT DE LA PERSONNE

### Objectifs

- > Prendre conscience des violences subies
- > Trouver ensemble des solutions de protection
- > Prendre le temps de réfléchir à un projet de vie sans violences
- > Informations juridiques et accompagnements physiques lors de certaines démarches

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (fermé le mardi matin)

Rendez-vous téléphonique ou physique

Rendez-vous anonyme et gratuit

Accueil par des travailleurs sociaux expérimentés et formés

Possibilité de recevoir des victimes seules ou accompagnées par une personne de leur choix

Respect de la confidentialité

Possibilité de recevoir des mineurs exposés aux violences conjugales

Réception en urgence possible sans rendez-vous

Réseau partenarial : hébergement d'urgence 115

## Accueil de jour

DANS LE MÊME LIEU QUE LA PERMANENCE D'ÉCOUTE

Du lundi au vendredi de 13h00 à 16h30

Pour les personnes victimes de violences conjugales ayant quitté le domicile conjugal et prises en charge par le 115.

## sont proposés

Restauration et possibilité de cuisiner  
Domiciliation

Vestiaire

Entretien, accompagnement physique dans les premières démarches d'urgence à effectuer (ouvertures de droits, point hébergement, démarches juridiques...)



## CHRS

33 PLACES POUR FEMMES MAJEURES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES AVEC OU SANS ENFANT  
8 APPARTEMENTS ANONYMES À SAINT-ETIENNE ET EXTÉRIEUR

### Objectifs

- > Se reconstruire après les violences
- > Accéder à l'autonomie et au logement
- > Sortir de l'emprise

Appartement individuel ou partagé selon composition familiale, meublé et équipé

Participation financière : le décret n° 2001-578 du 3 juillet 2001 la fixe à 10% des revenus (prestations familiales comprises) pour l'hébergement.

Pas de restauration collective

Accompagnement social individualisé lié aux violences subies et pour les démarches administratives et d'insertion

Présence des travailleurs sociaux de 9h00 à 17h30 et 2 soirs par semaine pas de veilleur de nuit

Astreinte téléphonique le week-end

Pas d'hébergement d'urgence

Admission après validation en réunion d'équipe si adhésion de la personne au règlement de fonctionnement

Prise en charge des enfants exposés ou victimes de violences conjugales (postes de travailleurs sociaux spécifiquement dédiés à leur prise en charge)

Interdiction de recevoir des visites et de donner l'adresse du lieu d'hébergement pour des raisons de sécurité

Organisation d'actions socio-culturelles vers l'extérieur : séjour à la mer, opéra, judo...

Ouverture vers les services de droit commun : avocat, médecin, psychologues...

Partenariat : bailleurs, avocats, CAF, CPAM, écoles...

## Virage

ACCUEIL, ÉCOUTE ET ACCOMPAGNEMENT DES AUTEUR(E)S DE VIOLENCES CONJUGALES

### Objectifs

- > Responsabilisation et conscientisation des auteurs de violences conjugales sur les actes posés et leur impact sur la sphère familiale et sociale
- > Faciliter par le biais du groupe questionnements et réponses adéquats par rapport aux violences et à l'isolement provoqué par ces dernières



Permanences sans rendez-vous les mardi après-midi à l'amicale Chapelon de 13h30 à 17h

Permanences avec rendez-vous les jeudis de 17h30 à 20h30 à SOS Violences conjugales 42

Rencontre de groupes ouverts sur la base du volontariat (10 séances, participation financière 30€) ou sur orientation judiciaire (SPIP)

Stages de responsabilisation (2 jours) dans le cadre des mesures judiciaires alternatives aux poursuites,

## Prévention

**ACTION DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AU RESPECT ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS ENTRE JEUNES.**

**Interventions à la demande** de l'établissement (scolaire ou associatif) qui accueille des jeunes.

Travailleurs sociaux formés à l'approche interactive du Théâtre de l'Opprimé.

**Interventions adaptées** à la taille du groupe, au temps imparti et à l'âge des jeunes.

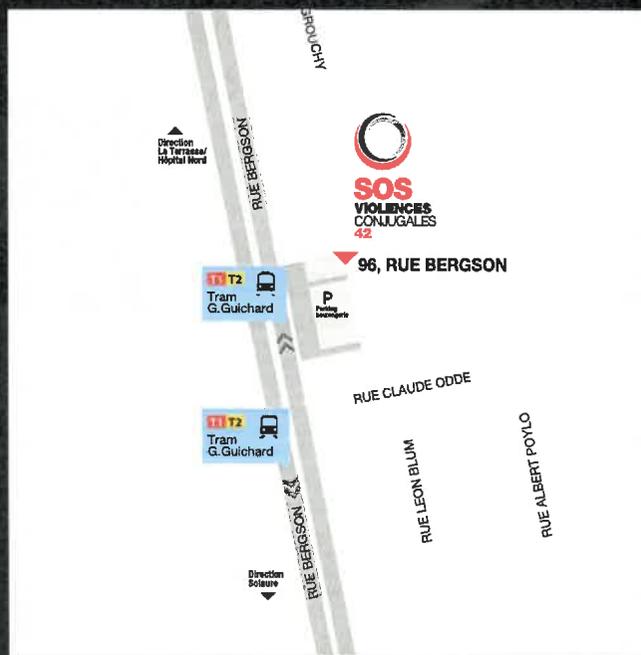
## Formation et sensibilisation

**FORMATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS DE TERRAIN SUR LA COMPRÉHENSION DU PROCESSUS DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.**

**Public concerné :** professionnels du secteur social, médico-social, de la santé, de la sécurité publique (police/gendarmerie), étudiants en travail social, acteurs de proximité (animateurs, agents de médiation) ...

**Contenu de formation adaptable à la demande :** approche sociologique, juridique, psychologique ; accompagnement victime / enfant / auteur.

Animation de débats dans l'espace public (cinéma...)



04 77 258 910

96, rue Bergson 42000 Saint-Etienne  
<http://www.sosviolencesconjugales42.com>  
[www.sosviolencesconjugales42.org](http://www.sosviolencesconjugales42.org)